



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2008

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mme BISAUTA, MM. GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, Mme GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, M. POUYEYS, Mme CASTEL, M. LACASSAGNE, Mmes LANNEVERE, DURRUTY, M. DOMÈGE, Mme DESTRUHAUT, MM. CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. ESPILONDO, LABAYLE, Michel VEUNAC, Vice-Présidents ; M. PAUL-DEJEAN, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, MM. BRISSON, Jacques VEUNAC, LOZANO, LAFITE, Mme CONTRAIRES, Conseillers Titulaires ; M. CAZAUX, Conseiller Suppléant.

PROCURATIONS : M. Michel VEUNAC à M. BOROTRA ; M. PAUL-DEJEAN à M. CÉLAN ; Mme JAURRAUD-VERGNOLLE à Mme GETTEN-PORCHÉ ; M. BRISSON à M. DOMÈGE ; M. LAFITE à Mme PRADIER ; Mme CONTRAIRES à Mme LANNEVERE.

SECRETARE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 3 - ADMINISTRATION GENERALE.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES 03 ET 15 SEPTEMBRE ET 06 OCTOBRE 2008 EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Madame GENTILI rend compte au Conseil des décisions prises par le Bureau de la Communauté d'Agglomération, en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

03 septembre 2008 :

- Rétrocession à la Commune d'Anglet de l'ex-immeuble France Télécom situé 2, avenue Belle Marion au prix de 1 259 637,63 Euros.

15 septembre 2008 :

- Révision à compter du 1^{er} Mars 2008 des allocations forfaitaires annuelles en faveur des Sapeurs-Pompiers Volontaires retraités ou de leurs ayants droit.
- Abattements de redevance d'assainissement en faveur de la Communauté des Carmélites, de la S.A. Castagnet et de la S.T.A.B. à Bayonne.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le19 NOV. 2008.....

Affiché le19 NOV. 2008.....



P/Le Président,

Le Vice-Président-Délégué,

Pierre GRENADE

06 octobre 2008 :



- Attribution d'une subvention de 15 000 Euros en faveur de l'Association « Bizia ».
- Attributions de subventions en faveur du tourisme culturel (23.000 Euros en faveur de la Ville de Biarritz, complément de 5 000 Euros en faveur de la Ville de Bayonne).
- Avenant à la convention de mise à disposition d'un immeuble situé rue du Lazaret à Anglet au profit du Foyer des Jeunes Travailleurs de la Côte Basque.

DONT ACTE